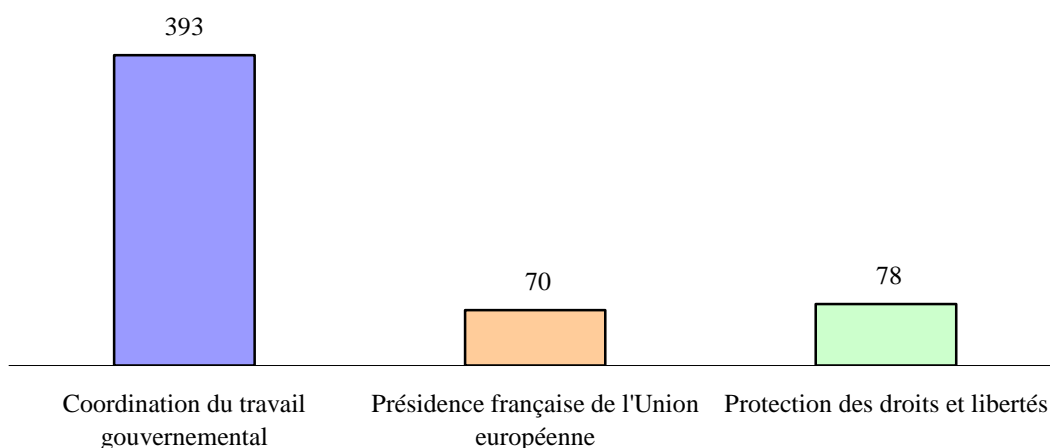

Direction de l'action du Gouvernement

Autorisations d'engagement : 0,49 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,54 milliard d'euros
Emplois de l'État : 2 548 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 527 équivalents temps plein (ETP)

La mission « direction de l'action du Gouvernement » regroupe trois programmes rattachés aux services du Premier ministre : le programme « Coordination du travail gouvernemental », le programme « Présidence française de l'Union européenne », dont la suppression est programmée pour 2010 et le programme « Protection des droits et libertés », créé dans le cadre du PLF 2009.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



Le programme « Coordination du travail gouvernemental » (393 millions d'euros de CP, 1 912 ETPT) regroupe les crédits d'un ensemble de structures rattachées au Premier ministre pour l'assister dans ses missions. Les principales entités relevant du programme sont le secrétariat général du Gouvernement, le secrétariat général de la Défense nationale (SGDN), le secrétariat général des Affaires européennes (SGAE), le centre d'analyse stratégique (CAS) et le service d'information du Gouvernement (SIG). À compter de 2009, le périmètre de ce programme est modifié :

- les crédits d'intervention de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) sont désormais inscrits sur ce programme ;

- les crédits de personnel de la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) rejoignent le budget du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ; ses crédits d'intervention avaient été transférés du programme « Fonction publique » en LFI 2008.

Le programme « Présidence française de l'Union européenne » a été créé en 2008 afin d'identifier et de regrouper les crédits alloués à la Présidence française de l'Union européenne. Il rassemble les crédits nécessaires à l'exercice par la France de la présidence du Conseil de l'Union européenne au second trimestre 2008, du 1^{er} juillet au 31 décembre. Ces moyens sont engagés par la Présidence française soit en raison de manifestations découlant du calendrier européen, soit d'engagements politiques de notre pays et de priorités fixées par la Présidence.

À cette fin, le PLF 2009 consacre 70 millions d'euros en crédits de paiement au programme « Présidence française de l'Union européenne », soit le solde des crédits de paiement à ouvrir au titre des 188,6 millions d'euros d'autorisations d'engagement inscrites en LFI 2008. Ce programme a vocation à être supprimé en 2010, une fois les paiements des dépenses découlant de l'exercice de la présidence du Conseil de l'Union effectués.

Un programme « Protection des droits et libertés » (78,5 millions d'euros de CP, 636 ETPT) est créé, afin de regrouper les crédits des autorités administratives indépendantes précédemment rattachées au programme « Coordination du travail gouvernemental » (Médiateur de la République, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Haute autorité de lutte contre les discriminations, Contrôleur général des lieux de privation de liberté...) ainsi que ceux de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui relevait de la mission « Justice ».

Les moyens humains de ces institutions sont confortés (+39 ETPT sur la période triennale) grâce à un redéploiement des emplois au sein de la mission.

2. Principales orientations pour 2009-2011

La création du secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale

En application du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, le SGDN deviendra le secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), chargé en particulier du secrétariat du Conseil de défense et de Sécurité nationale dans toutes ses formations. Une Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information sera créée et placée sous la tutelle du SGDSN.

Dans ce contexte, les crédits de paiement du SGDN augmentent de 5,9 % en PLF 2009.

Le renforcement du caractère interministériel de la communication gouvernementale

Afin de renforcer la cohérence et la dimension interministérielle de la communication gouvernementale et d'optimiser l'utilisation des moyens disponibles, les crédits du Service d'information du Gouvernement bénéficient d'une forte augmentation (+16,6 millions d'euros) grâce au transfert d'une partie des crédits de communication générale des différents départements ministériels.

La lutte contre les drogues et la toxicomanie

81,8 millions d'euros sont prévus pour la MILDT sur la période 2009-2011, dont 7,3 millions d'euros de moyens nouveaux pour le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et la toxicomanie 2008-2011. Afin de faire reculer les consommations de drogues illicites et les consommations excessives d'alcool, ce nouveau plan repose sur trois grandes lignes d'action :

- prévenir les entrées en consommation des produits illicites et éviter les abus d'alcool ;
- intensifier la lutte contre les trafics en agissant plus en amont et en renforçant la coopération internationale pour lutter contre le trafic ;
- développer et diversifier le dispositif de prise en charge sanitaire et social des addictions en ciblant les populations exposées et vulnérables et en mettant l'accent sur la recherche.

Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

Dans le cadre de la rationalisation des fonctions de soutien des services du Premier ministre, la direction des Services administratifs et financiers va mettre en place une plate-forme de gestion commune avec d'autres services rattachés au programme « Coordination du travail gouvernemental » et certaines autorités administratives indépendantes relevant du programme « Protection des droits et libertés ».

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	653	492	517	528
Crédits de paiement	560	542	512	514

Ministre concerné :
Premier ministre